

SUIVI D'AVIS

17 OCTOBRE 2024

LES STATISTIQUES RELATIVES À LA RESSOURCE EN EAU

Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de moyen terme du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

Avis étudié lors de cette séance : n° 4 - Documenter les évolutions de la ressource en eau

Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :

La commission salue le travail réalisé pour centraliser et rendre interopérables les données relatives à la ressource en eau douce (volets quantitatifs, qualitatifs et usages) et invite à le poursuivre en consolidant le système d'information sur l'eau avec les données de précipitation et d'évapotranspiration produites par Météo-France.

Afin de permettre un meilleur suivi de la consommation d'eau douce, de ses principaux déterminants et de ses utilisateurs finaux (y compris des personnes en situation de précarité), la commission encourage, autant qu'il est possible, la mobilisation ou la production de nouvelles sources de données. Elle recommande en particulier d'élargir le champ des données disponibles à celles relatives à la tarification de l'eau, aux comportements de consommation des ménages et aux caractéristiques de l'habitat des ménages (présence d'une piscine, d'un récupérateur d'eau ou d'un forage domestique, par exemple). Elle recommande également à ce que le suivi des volumes de prélèvements agricoles destinés à l'irrigation soit diffusé et consolidé.

Afin de mieux évaluer l'impact des activités sur la qualité de l'eau douce, la commission soutient les travaux menés par le groupe de travail sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture pour avoir une connaissance des pratiques agricoles plus fine et plus régulièrement actualisée en la matière. Elle invite également à faciliter l'analyse de la qualité de l'eau douce en regroupant les substances surveillées au sein d'un référentiel harmonisé à l'échelle nationale et en développant des analyses portant sur les substances émergentes (perturbateurs endocriniens – notamment PFAS, drogues, médicaments...). Face à la quantité de données nécessaire, le Cnis encourage la discussion des stratégies parcimonieuses de production de données indexées sur le contexte et alimentées par des modélisations.

Dans le contexte du réchauffement climatique, la commission appelle également à actualiser régulièrement et enrichir l'Inventaire national des plans d'eau et à réévaluer les coefficients utilisés pour passer des données de prélèvements aux données de consommation. En complément, elle sollicite le concours de l'ensemble des acteurs pour parvenir à la définition puis la production régulière d'une analyse multidimensionnelle exhaustive (empreinte-eau).